



**HAL**  
open science

## Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2016, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02041690

**HAL Id: hceres-02041690**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041690>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Master Droit privé

- Université d'Auvergne - UdA

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion (DEG)

Établissement déposant : Université d'Auvergne - Uda

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master mention *Droit privé* s'inscrit dans le champ de formation *Droit, économie, gestion* (DEG). Ce master est l'un des débouchés naturels du portail de licences Droit-Economie-Gestion de l'Université d'Auvergne, portée conjointement par l'École de Droit (mentions *Droit* et *Administration économique et sociales* AES), l'École d'Économie (mention *Économie*) et l'École universitaire de Management (mention *Gestion*). Plus particulièrement, la mention *Droit privé* poursuit naturellement le cursus des étudiants de licence de *Droit*.

La mention est structurée en quatre spécialités :

- la spécialité *Droit social* a pour objectif la formation des juristes en droit du travail, droit de la protection sociale et gestion des ressources humaines. En s'appuyant sur des enseignements permettant pour certains la formation à la recherche et pour d'autres une professionnalisation poussée, le master ambitionne de former des juristes spécialisés en droit social.

- la spécialité *Droit de l'entreprise* a pour objectif d'assurer une formation complète et de haut niveau dans les principales branches du droit des affaires. Cette formation doit permettre aux étudiants d'intégrer la vie professionnelle en entreprise ou en cabinet (avocats, juristes d'entreprise, consultants, dans les activités juridiques, financières, bancaires et d'assurance). Elle doit aussi permettre, à ceux qui le souhaitent, de poursuivre en doctorat. Elle comporte deux parcours de M2 : parcours *Droit et fiscalité de l'entreprise* et parcours *Droit des affaires et de la banque*.

- la spécialité *Droit civil et notarial* a pour objectif d'offrir une perspective de carrière aux étudiants civilistes, que ces derniers aient pour objectif de se spécialiser (parcours notarial) ou de conserver un profil généraliste leur permettant de parfaitement s'adapter aux opportunités professionnelles qu'ils pourront rencontrer (parcours civil).

- la spécialité *Droit de l'administration et de la justice*, rattachée à la fois à la mention *Droit privé* et à la mention *Droit public*, a pour vocation de donner aux étudiants une formation qui leur permettra de préparer les concours d'accès aux métiers de la haute administration et de la justice.

Le master *Droit privé* a pour ambition de former des juristes maîtrisant les champs disciplinaires essentiels du droit privé, ayant développé leurs capacités à la recherche, et ayant acquis des compétences solides exploitables dans la vie professionnelle. Les diplômés de cette mention sont opérationnels et aptes, dans leur spécialité, à assumer des carrières juridiques ou judiciaires de haut niveau.

La formation est proposée en formation initiale ; elle accueille quelques étudiants en formation continue. Elle est ouverte à la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et Professionnels (VAP).

## Synthèse de l'évaluation

Le master *Droit privé* est structuré de manière cohérente, et vise à accorder une place importante à la professionnalisation, notamment par les liens étroits avec les milieux professionnels, la part accordée aux stages et projets professionnalisants, les ateliers d'écriture. La formation porte aussi une attention particulière aux relations internationales par les échanges d'étudiants, l'université d'été internationale, les enseignements de l'anglais, le module de droit américain ainsi qu'à la recherche par la participation des étudiants à des travaux de nature doctrinale, l'organisation de journées d'études et colloques, la mise en place d'une veille juridique.

Le master est en lien avec le tissu local, en particulier avec le milieu des professions du droit (notaires, avocats, magistrats) même si les relations avec le monde de l'entreprise sont moins évidentes. Il offre des formations pertinentes dans son environnement géographique. Les universités de Lyon et Saint-Etienne, si elles peuvent proposer une offre voisine

au niveau master, ne peuvent être considérées comme concurrentes. La distance entre l'UdA et ces deux universités, le fait qu'elles appartiennent à un bassin d'emploi distinct, l'ancrage territorial du master, justifient son positionnement.

La structuration de la première année de master (M1) est satisfaisante et le système de mutualisation doit être souligné. Les enseignements mutualisés en M1 représentent ainsi 77,5 % de la spécialité *Droit de l'administration et de la justice*, 34 % de la spécialité *Droit social*, 60 % de la spécialité *Droit de l'entreprise*, 60 % de la spécialité *Droit civil et notarial*. Les mutualisations s'opèrent au sein de la mention *Droit privé*, mais aussi de la mention *Droit public*. Lors de la seconde année de master (M2) en revanche, les spécialités et parcours, qui semblent hériter des anciens DEA/DESS et fonctionner de manière autonome, donnent lieu à des appréciations différenciées, ce qui traduit d'ailleurs un certain manque d'unité au sein de la mention.

Au-delà on peut noter des zones de faiblesse à propos desquelles les responsables du master sont invités à réfléchir. Des données collectées, il apparaît que l'insertion professionnelle immédiatement après la délivrance du M2 est incertaine. Il convient certes de tenir compte du particularisme de certains parcours qui conduisent au passage de concours ou examens et il faut également rappeler la difficulté des universités à connaître du devenir de ses diplômés. Il n'empêche cependant que les informations statistiques transmises sont insuffisantes. Il importe à cet égard particulièrement de mentionner que, pour la spécialité *Droit de l'administration et de la justice*, les résultats en termes d'insertion ne sont pas clairement identifiables dans le contexte de la mention *Droit privé*. Il importe encore, de manière générale, de souligner que le nombre de doctorants est faible relativement aux efforts affichés de sensibilisation à la recherche.

Au titre également des points à améliorer, il y a le suivi de l'acquisition des compétences (politique non structurée) et la place du numérique qui est faible alors même que les outils sont à disposition. On regrette encore l'absence de politique visible en matière de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou Professionnels (VAP) et de formation continue.

Enfin, l'organisation et le suivi des conseils de perfectionnement n'apparaissent pas de manière suffisamment concrète. De manière plus générale, il convient de s'interroger sur le pilotage commun de la mention, sur celui de certaines spécialités qui n'est pas toujours assuré par des enseignants-chercheurs et sur la nécessité de mieux articuler les spécialités de M2 entre elles, de dépasser leur autonomie historique.

#### Points forts :

- La mobilité internationale est soutenue en M1.
- La mutualisation des enseignements en M1 est élevée.
- Une politique volontaire de professionnalisation des formations est mise en place (formation, stages, projets).
- L'insertion dans le milieu institutionnel local est bonne.
- Des actions innovantes destinées à sensibiliser à la recherche sont instaurées.

#### Points faibles :

- Une politique commune de pilotage du master *Droit privé* fait défaut, les spécialités étant trop autonomes.
- Le pilotage de toutes les spécialités devrait être assuré, au moins de manière conjointe, par un enseignant-chercheur.
- Les résultats en termes d'insertion professionnelle ne sont pas clairement identifiables, alors même que la professionnalisation est mise en avant.
- La spécialité *Droit de l'administration et de la justice* est innovante, mais les résultats en termes d'insertion ne sont pas clairement identifiables dans le contexte de la mention *Droit privé*.
- Le nombre de doctorants est faible relativement aux efforts affichés de sensibilisation à la recherche.
- L'organisation et le suivi des conseils de perfectionnement n'apparaissent pas de manière suffisamment concrète.
- Le suivi de l'acquisition des compétences est à structurer et développer.
- La place du numérique est faible : les outils existent, mais fait défaut une politique active et coordonnée d'utilisation.

## Recommandations :

Au-delà des atouts de ce master, l'insertion professionnelle mériterait une réflexion approfondie en lien avec les objectifs et la structuration de la mention. Par ailleurs, la mention gagnerait au niveau M2 à dépasser l'approche par spécialité afin de réfléchir à une stratégie commune. Cette remarque est d'autant plus importante que l'UdA est un pôle géographique d'attraction. La politique de recherche devrait être mieux restructurée, par exemple en réfléchissant à la politique de mémoire en M2 ou encore au recours aux thèses CIFRE. Pour développer une identité propre et originale, la mention gagnerait à réfléchir à son organisation interne. Il conviendrait de réfléchir à l'articulation et l'organisation des spécialités et, à tout le moins, de procéder à certaines harmonisations (place de la langue étrangère, des stages, des échanges internationaux...) voire à repenser les spécialités et parcours, des rapprochements et évolutions étant possibles, y compris en lien avec d'autres mentions de master qui évoluent dans des domaines proches et complémentaires.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'adéquation du cursus aux objectifs est satisfaisante.</p> <p>L'offre de formation des spécialités de la mention <i>Droit privé</i> privilégie, en lien avec le devenir des professions juridiques et judiciaires, trois axes majeurs : droit social, droit de l'entreprise, droit civil et notarial. Cette structuration est classique.</p> <p>La mention est construite autour d'un M1 à forte mutualisation qui débouche sur quatre spécialités. La spécialisation est donc progressive, le M1 étant dessiné autour d'un tronc commun. Elle est une suite cohérente de la licence DEG et offre, plus particulièrement une poursuite d'études pour les étudiants de la licence mention <i>Droit</i> de l'UdA ou d'une autre université.</p> <p>La spécialité <i>Droit de l'administration et de la justice</i> pose, en revanche, quelques questions. Destinée à préparer les concours judiciaires, elle n'entre pas dans les trois axes décrits ci-dessus. Sa double filiation droit public/droit privé conduit également à s'interroger sur la cohésion d'ensemble. Eu égard aux faibles effectifs de cette spécialité, mais aussi au devenir des étudiants (la plupart étant non insérés et donc en position d'attente à l'issue du master), on peut s'interroger sur son positionnement dans la mention.</p> <p>Il convient également de se demander si les spécialités <i>Droit social</i> et <i>Droit de l'entreprise</i> ne gagneraient à être rapprochées, pourquoi pas sur le modèle de certains DJCE. Il pourrait en résulter un gain de compétences pour les étudiants et une insertion professionnelle meilleure.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>L'environnement de la formation est très satisfaisant.</p> <p>La mention <i>Droit privé</i> bénéficie de liens solides à l'extérieur de l'établissement, essentiellement institutionnels toutefois : Tribunal de Grande Instance (TGI) de Clermont-Ferrand et Cour d'appel (CA) de Riom, Cour de cassation, Association Française des Juristes d'Entreprise, Institut des Métiers du Notariat et Centre National de l'Enseignement Professionnel Notarial, Ecole Nationale des Finances Publiques. Il faut encore relever un partenariat important via un cabinet d'avocat à rayonnement national (Barthélémy). Pour certaines spécialités, les liens avec d'autres universités sont forts (Montpellier, Orléans pour la spécialité Droit social) ce qui est un point très positif.</p> <p>Sur le plan de l'environnement régional, l'offre de la mention <i>Droit privé</i> apparaît comme pertinente. La proximité relative d'une offre voisine à Lyon et Saint-Etienne ne saurait disqualifier l'offre clermontoise. De surcroît, cette dernière est présentée comme singulière par le dossier : « les responsables des quatre spécialités ont fait le choix d'un créneau de spécialisation ou d'une orientation professionnelle qui n'est pas réellement proposé en l'état dans les autres universités françaises ». Cette affirmation mérite certainement d'être nuancée, car la plupart des spécialités, mise à part la spécialité <i>Droit de l'administration et de la justice</i>, ont des contours assez classiques.</p> <p>Il est dommage, toutefois, que les liens avec d'importantes entreprises locales ne soient pas davantage marqués, surtout pour des spécialités comme le <i>Droit social</i> et le <i>Droit des affaires</i>.</p>

<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique s'avère correcte.</p> <p>Beaucoup de professeurs et maîtres de conférences associés, et de vacataires sont impliqués dans le master. Le dossier fait état d'une liste impressionnante d'enseignements conférés à ces derniers, y compris des cours magistraux en M1. En M2, la place des enseignants-chercheurs varie en fonction des spécialités. Dans la spécialité <i>Droit de l'administration et de la justice</i>, 82 % des enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs ; 60 % dans la spécialité <i>Droit de l'entreprise</i> ; 56 % dans la spécialité <i>Droit social</i> ; 55 % dans la spécialité <i>Droit civil et notarial</i>.</p> <p>S'ils sont indispensables pour mettre en avant la professionnalisation de ces formations (qui, de fait, est un véritable atout) la participation élevée des professionnels peut paradoxalement laisser place à une certaine fragilité, les professionnels n'étant pas, par hypothèses, dans une situation pérenne au sein de l'université. Des partenariats forts et institutionnels sont toutefois noués au sein du master ; ils sont à même d'éviter des désengagements brutaux qui seraient préjudiciables.</p> <p>Il y a un responsable par spécialité, mais il convient de noter qu'il ne s'agit pas toujours d'une enseignant-chercheur (spécialité <i>Droit social</i>) ce qui peut apparaître étonnant pour une spécialité de master. Il est indiqué que les décisions « sont prises collectivement », mais aucun processus n'est explicité. Il serait notamment utile de savoir si la prise de décision collective ne s'arrête pas au seuil de chaque spécialité et s'organise aussi au niveau de la mention.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs et résultats sont inégaux d'une spécialité à une autre.</p> <p>L'analyse sur les effectifs en atteste.</p> <p>En M1, la spécialité <i>Droit social</i> a certaines difficultés à stabiliser ses effectifs (variations importantes d'une année sur l'autre, les chiffres oscillant entre 53 et 87) tandis que la spécialité <i>Droit de l'administration et de la justice</i> fonctionne avec peu d'étudiants (en 2010-2011 : 10 inscrits ; l'effectif se stabilisant autour de 20 les années suivantes).</p> <p>En M2, la spécialité <i>Droit social</i> fonctionne avec un effectif assez réduit (autour de 20) et en déclin, sauf pour l'année en cours, la spécialité <i>Droit de l'administration et de la justice</i> ayant de plus petits effectifs (autour de 10) et plutôt en baisse tendancielle. A l'inverse, les spécialités <i>Droit de l'entreprise</i> et <i>Droit civil et notarial</i> ont des effectifs très élevés (autour de 50).</p> <p>Il est difficile d'interpréter ces données pour lesquelles des explications précises ne sont pas fournies, mais ils peuvent à tout le moins donner l'impression d'une absence de politique commune. Les petits effectifs sont-ils la conséquence d'une sélectivité importante ou d'une attractivité relative ? Les forts effectifs sont-ils un signe d'attractivité ou un refuge pour les étudiants de M1 qui ne sont pas accueillis dans des M2 de leur choix ? Dans ce contexte, il aurait été utile de connaître la politique de sélection d'entrée en M2.</p> <p>Sur l'insertion professionnelle, les données sont assez peu lisibles et se croisent difficilement.</p> <p>Un grand nombre d'étudiants poursuit des études après l'obtention du M2 (aucune donnée ne semble disponible pour les étudiants ayant arrêté leurs études en M1), la plupart en vue de l'obtention d'un concours (exemple : inscription à l'Institut d'Etudes Judiciaires).</p> <p>Il y aurait peu d'entrées sur le marché du travail : l'insertion professionnelle est numériquement faible. Pour 2012-2013 et 10 mois après l'obtention du diplôme : 4 sur 20 répondants en <i>Droit social</i>, 4 sur 23 répondants en <i>Droit de l'administration de la justice</i>, 10/42 en <i>Droit civil et notarial</i>, 16/40 en <i>Droit de l'entreprise</i>.</p> <p>Les spécialités <i>Droit civil et notarial</i> et de <i>Droit de l'entreprise</i> sont à la fois plus classiques dans les effectifs, et assurant semble-t-il mieux leur insertion. Il est aussi nécessaire de prendre en considération la spécificité du droit notarial, première année du Diplôme Supérieur de Notariat (DSN) : les étudiants peuvent alors être comptabilisés en poursuite d'études alors qu'ils poursuivent simplement et logiquement leur projet professionnel.</p> <p>Les étudiants insérés paraissent en situation d'emploi de niveau master. Quant aux étudiants en poursuite d'études, il convient de dissocier ceux qui peuvent effectivement être considérés comme étant en situation d'emploi (exemple : admis à l'école d'avocat) et ceux qui sont en position d'attente</p>

	<p>(exemple : préparation d'un concours), les deux catégories se distribuant à peu près à part égale pour le <i>Droit social</i>, tandis que pour les autres spécialités la position d'attente est largement dominante.</p> <p>Il n'est pas certain, au vu des données d'insertion fournies, que les emplois occupés par les diplômés du master correspondent à la liste des métiers annoncée.</p> <p>Enfin, les poursuites en thèse de doctorat sont assez faibles (huit étudiants inscrits depuis la rentrée 2012).</p>
--	---

Place de la recherche	<p>La place faite à la recherche est bonne.</p> <p>L'équipe de chercheurs accompagnant la mention est solide, les rattachements se font au sein du laboratoire de recherche unique Centre Michel de l'Hospital.</p> <p>Des stages sont proposés aux étudiants au sein du laboratoire, les étudiants sont incités à s'inscrire aux colloques. Chaque spécialité de M2 organise, tous les ans, des journées d'études ou des colloques relatives à leur domaine. Le M1 <i>Droit social</i> met en place une veille juridique, destinée à alimenter deux revues électroniques. Les spécialités <i>Droit civil et notarial</i> et <i>Droit de l'entreprise</i> disposent dans leur maquette d'un séminaire de recherche juridique. Il est toutefois dommage que cette heureuse initiative soit limitée à ces deux spécialités.</p> <p>La place des mémoires de recherche devrait toutefois être renforcée.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La place de professionnalisation est un atout de la mention.</p> <p>Diverses initiatives sont positives : unité d'enseignement consacrée à l'étude de dossiers contentieux pour la spécialité <i>Droit de l'administration et de la justice</i>, ateliers d'écriture, séminaires techniques visant la rédaction de clauses contractuelles, conventions signées avec le TGI de Clermont-Ferrand et la CA de Riom qui se traduisent par des stages pour les étudiants (combien par an ?) et des notes d'analyse de la jurisprudence de la CA Riom.</p> <p>On regrettera cependant que ces actions soient le fait de telle ou telle spécialité au lieu d'être enserrées dans une politique commune et coordonnée au sein de la mention.</p> <p>Le M2 parcours notarial est, de manière classique, consacré à la préparation des semestrialités DSN.</p> <p>La présence de professeurs associés à temps partiel (PAST) joue un rôle important dans les équipes, ce qui est une bonne chose même si le pilotage de certaines formations devrait associer plus étroitement les enseignants-chercheurs.</p>
Place des projets et stages	<p>La place des projets et des stages est très satisfaisante.</p> <p>On observe une volonté de développement d'une culture de stages. La durée des stages est variable selon les spécialités de M2 : de trois semaines à trois mois. On peut se demander si une harmonisation en la matière ne serait pas pertinente.</p> <p>Il est fréquent que les étudiants demandent le conventionnement d'un ou plusieurs stages facultatifs, en plus de leur stage ou mémoire obligatoire.</p> <p>Une grande majorité des stages s'effectue dans le bassin d'emploi pour deux des spécialités - <i>Droit civil et notarial</i> et <i>Droit de l'administration et de la justice</i> - la zone de prospection étant, pour les deux autres spécialités, nationale.</p> <p>Un regret est toutefois formulé sur la nouvelle réglementation des stages depuis 2014, qui risque de restreindre le recours aux stages de longue durée.</p> <p>On note l'existence d'un service de stage au sein de l'Ecole de Droit qui permet d'offrir aux étudiants des offres de stage et qui centralise les signatures des conventions de stages.</p>
Place de l'international	<p>La place de l'international est très satisfaisante.</p> <p>Au-delà du nombre d'accords internationaux d'échanges, Erasmus et autres, signés (33), il faut particulièrement souligner les deux universités d'été organisées avec la Floride et la République Tchèque. Ces initiatives</p>



	<p>profitent d'une manière générale aux étudiants de l'Ecole de Droit, sans qu'elles soient, semble-t-il, intégrées dans le cursus du M1 et/ou du M2.</p> <p>20 à 30 étudiants du M1 partent à l'étranger, ce qui est satisfaisant. En revanche, en M2, il n'est pas envisagé de faire une partie du cursus dans une université partenaire.</p> <p>Depuis 2014, tous les étudiants de M1 et de M2 ont un cours d'anglais obligatoire de 15h.</p> <p>Les professeurs invités interviennent régulièrement.</p> <p>La semaine de l'international est un classique des relations internationales dans les facultés. Il convient toutefois de souligner ici l'implication des responsables pédagogiques de chaque destination.</p> <p>On peut par ailleurs souligner la construction originale susceptible d'apporter une véritable plus-value : cours de droit américain en anglais par un avocat américain sous forme de quatre cours de 25h sur quatre semestres de master (sans que l'on sache dans quelle spécialité de master cela apparaît).</p> <p>Sans dévaloriser les nombreuses actions entreprises, il convient de se demander si, pour les étudiants à destination du monde des entreprises, la place de l'anglais juridique ne devrait pas être encore renforcée dans la mention.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Ce point donne lieu à une appréciation mitigée.</p> <p>Le dossier est assez succinct sur ce point. Peu d'efforts sont manifestés en la matière, hormis une journée des masters, pour permettre aux étudiants de licence de faire un choix plus éclairé de leur futur master.</p> <p>Le dispositif semble classique : la mention <i>Droit privé</i> accueille essentiellement des étudiants titulaires de la licence en <i>Droit</i>. Les modalités de passage de M1 en M2 ne sont pas détaillées, mais là aussi apparaissent fondées sur un processus habituel. De manière plus exceptionnelle, est-il précisé, des étudiants titulaires d'autres diplômes peuvent accéder au master mention <i>Droit privé</i> après examen de leur dossier et échange avec le responsable de la spécialité quant à la pertinence du choix effectué. Aucune donnée chiffrée n'est fournie.</p> <p>Il est indiqué que « Dans les parcours et spécialités de M2 accueillant des étudiants titulaires de diplômes autres que des diplômes de droit, un effort particulier est fait lors de l'élaboration de l'emploi du temps pour permettre à ces étudiants de suivre certains enseignements de M1 et de se remettre ainsi à niveau ». Ce processus est vague, apparemment peu formalisé et l'on ne sait pas s'il est effectivement activé.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Ce point appelle une appréciation mitigée</p> <p>Les enseignements sont intégralement dispensés en présentiel, même s'il existe un régime spécial d'études en cas d'impossibilité d'assister aux séminaires/travaux dirigés. Il n'est toutefois pas indiqué dans quelle mesure ce mécanisme est employé.</p> <p>Des réflexions sont en cours sur le numérique alors que les étudiants sont incités à suivre le C2i (Certificat Informatique et Internet) Métiers du droit, sur la base d'une auto-formation (49 étudiants l'ont obtenu). Mais pour l'instant, même s'il y a des moyens (salles équipées en tableau blanc interactif, par exemple), la réflexion s'engage à peine.</p> <p>Le nombre de stagiaires de la formation continue est irrégulier entre les spécialités, ce qui pourrait s'expliquer par les différences de domaine, mais aussi par un manque d'approche concertée au sein de la mention. Il est indiqué entre un et quatre pour les spécialités <i>Droit de l'entreprise</i> et <i>Droit de l'administration et de la justice</i> sur la période 2011-2015. Dès lors qu'elles se présentent comme professionnalisantes, attractives et en lien avec le tissu local, les spécialités pourraient en accueillir un plus grand nombre. De même est-on déçu, au regard de l'esprit de la mention, de ne voir aucun projet d'alternance. Au final, toutes spécialités confondues, six VAP ont été réalisées depuis la rentrée 2012. Sur la même période, il n'y a pas eu de VAE. Ces chiffres conduisent à se demander s'il y a une politique en la matière.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont globalement satisfaisantes.</p> <p>Les méthodes d'évaluation sont classiques et répondent aux exigences habituelles. Il n'est toutefois pas certain que les mêmes règles</p>

	<p>s'appliquent exactement pour l'ensemble des spécialités, même si des adaptations liées à certaines particularités peuvent justifier ce constat.</p> <p>Des éléments de détails sont prévus pour la 2<sup>ème</sup> session, pour compenser la non-validation d'un enseignement faisant l'objet d'un contrôle continu : remise d'un dossier, au contenu déterminé par les enseignants.</p> <p>On ne sait toutefois pas si la 2<sup>ème</sup> session se déroule en septembre ou en juin. Dans ce dernier cas, il est difficile de refaire un mémoire ou un rapport de stage, comme cela est demandé, si ceux-ci n'ont pas été validés.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences est perfectible.</p> <p>Le portefeuille de compétences existe et est utilisé dans la mention <i>Droit privé</i>, en matière de compétences numériques. Mais le portefeuille de compétence en langue a été abandonné, faute d'utilisation par les étudiants.</p> <p>Un portefeuille d'expérience et de compétences est en projet au sein de l'établissement.</p> <p>Le supplément au diplôme est délivré. Les certifications en langue CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) 1 et 2, ainsi que les certifications en compétence numérique C2i niveau 1 et C2i niveau 2 Métiers débouchent sur la délivrance automatique d'un document-type de complément au diplôme.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est perfectible.</p> <p>Les outils centralisés par l'établissement permettent d'avoir une idée du suivi des étudiants diplômés, même s'il serait souhaitable d'avoir des données sur une plus longue durée. En effet, les enquêtes à 10 mois ne permettent pas de savoir ce que deviennent à plus long terme les étudiants en poursuite d'études. Si le suivi des diplômés est réalisé par l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante de l'UdA, il n'est cependant pas évident que les pilotes du master s'approprient les données de suivi des diplômés.</p> <p>Il est mentionné l'existence de réseaux informels autour d'anciens étudiants. Il pourrait être utile d'envisager la formalisation de tels réseaux pour affiner les analyses sur le suivi des diplômés et favoriser la transmission d'offres de stages et d'emplois.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Cet aspect est perfectible.</p> <p>Un conseil de perfectionnement est en place. Il réunit au minimum le responsable pédagogique de la spécialité (et les responsables des parcours le cas échéant), deux membres de l'équipe pédagogique, trois représentants des étudiants de M1, trois représentants des étudiants de M2, un représentant de la scolarité, mais aussi des personnalités extérieures. Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an. La réunion donne lieu à un compte-rendu écrit, transmis au doyen, mais pas nécessairement diffusé auprès des étudiants, ce qui est dommage.</p> <p>On ne sait toutefois pas si l'évaluation est menée séparément au sein des quatre spécialités ou si elle fait l'objet d'une démarche coordonnée pour l'ensemble de la mention, ce qui est éminemment souhaitable. De manière générale, on ne sait pas de quelle manière ces conseils de perfectionnement influent sur l'amélioration de la mention.</p> <p>En parallèle à ces dispositifs de concertation, l'Université d'Auvergne a mis en place un processus d'évaluation des enseignements par les étudiants : pour la mention <i>Droit privé</i>, ce processus est décliné de manière précise.</p> <p>Aucun autre processus d'évaluation n'est en cours. Tel qu'il est présenté, le processus d'évaluation semble assez formel et il n'est pas certain qu'il ait un impact significatif sur l'évolution du master.</p>

# Observations de l'établissement

## Observations sur le rapport d'évaluation de la formation

### Master

### Mention Droit privé

Numéro de rapport : S3MA170012649

#### *Faiblesse du pilotage au niveau de la mention*

Un pilotage global de l'offre de formation post-licence est assuré par le Directeur des études, enseignant-chercheur qui a pour notamment fonction de superviser les trois mentions de masters et de favoriser les synergies et les pratiques communes.

L'affirmation selon laquelle « les spécialités sont trop autonomes » est contestable. Le pourcentage non négligeable de mutualisations entre spécialités impose d'ailleurs inévitablement une vision globale de la mention et fait en pratique apparaître un tronc commun.

Il est exact cependant qu'un pilotage existe également au niveau de la spécialité. Ceci s'explique par de nombreux facteurs, dont le fait que les formations juridiques conservent une approche largement disciplinaire. Les responsables de spécialité considèrent unanimement que le pilotage à ce niveau est plus pertinent et efficace, car il permet réactivité et proximité.

Les prochaines maquettes vont cependant renforcer les pratiques communes, notamment sur la durée des stages, la possibilité de faire un mémoire de recherche, le recours aux pédagogies innovantes ou l'existence d'un grand oral.

Toutefois, il convient de veiller à ne pas tomber dans une uniformisation, qui ne permettrait pas à l'étudiant de trouver en master des dispositifs qui répondent à ses objectifs professionnels.

#### *Faiblesse des poursuites en Doctorat*

Elle est clairement la conséquence du faible nombre de financements disponibles et de la faible valorisation du doctorat sur le marché du travail. Outre la baisse du nombre de contrats doctoraux, les financements privés sont eux aussi moins nombreux. Par ailleurs, le risque de disparition de la passerelle permettant à un docteur en droit d'intégrer une Ecole du barreau a inévitablement incité les juristes à écarter la poursuite en thèse.

Par ailleurs, le plafonnement du nombre de thèses par directeur (en vigueur dans notre Ecole doctorale) combiné au fait qu'une qualification aux fonctions de MCF est très difficile pour un doctorant qui a été dirigé par un MCF-HDR, conduit à ce qu'un certain nombre d'étudiants tentés par une thèse renonce à ce projet.



### ***Insertion***

Le rapport note que les résultats d'insertion ne sont pas clairement identifiables, en particulier pour la spécialité Administration et justice. La critique ne nous paraît pas justifiée dans la mesure où les enquêtes d'insertion de l'Université d'Auvergne sont notablement précises et exhaustives. La validité de leurs résultats est attestée par une certification ISO 9001. Nous avons par ailleurs pris soin, dans le rapport d'autoévaluation, d'expliquer les causes d'une insertion professionnelle différée, liée en particulier à la comptabilisation dans les poursuites d'études d'étudiants qui sont en fait déjà en insertion (étudiants reçus au concours d'entrée à l'école du barreau, étudiants inscrits en diplôme supérieur de notariat etc...). Par ailleurs, une bonne partie de nos étudiants s'inscrit à l'IEJ à l'issue du Master (en particulier, mais non exclusivement pour la spécialité Administration et justice) entraînant de facto une insertion professionnelle moins rapide.

### ***Place de l'anglais juridique***

Les cours d'anglais assurés en Master sont tous des cours de spécialité, avec un contenu et des thématiques adaptés aux maquettes

### ***Réponses à des remarques ponctuelles concernant certaines spécialités***

a) Pour la spécialité Droit de l'entreprise

\* Adéquation du cursus aux objectifs - Il existe déjà des rapprochements avec la spécialité Droit social, certains cours étant mutualisés entre ces deux spécialités. Par ailleurs, le « modèle DJCE » est déjà en place, puisque les étudiants de M1 ou de M2 peuvent suivre des formations complémentaires en DU (Droit fiscal, Droit de l'entreprise innovante,...).

Il est à signaler qu'à la rentrée 2016, les enseignements sont organisés de sorte à permettre aux étudiants du parcours *Droit et fiscalité de l'entreprise* d'effectuer au choix : un master de management (IAE), un diplôme d'université, un stage de longue durée ou un travail de recherche.

\* Environnement de la formation - Les liens avec la profession de juriste d'entreprise ou de banque ne s'arrêtent pas à l'AFJE, puisque des relations existent depuis longtemps avec des entreprises telles que Michelin, Limagrain, l'Oréal,... ainsi qu'avec des entreprises du secteur bancaire et financier (Caisses d'Épargne, Crédit Agricole, Banques Populaires,...)

\* Une demande d'ouverture de la formation en alternance est en cours (objectif : rentrée 2017)

b) Pour la spécialité Droit social

\* Le pourcentage élevé de professionnels dans l'équipe pédagogique est selon nous l'un des atouts de ce master, car ils contribuent à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants, d'autant plus que certains d'entre eux occupent des fonctions de responsabilité dans des entreprises comme Limagrain, Michelin, La Montagne, La Caisse d'Épargne...

\* L'effectif du M2 n'est pas en déclin : il reflète la grande sélectivité (plus de 300 dossiers de demandes).

\* Le rapport regrette à deux reprises que la direction de ce parcours ait été confiée à un professionnel. Ce reproche nous paraît curieux, s'agissant d'un Professeur associé, docteur en droit, dont la notoriété est nationale et qui a, de surcroît, une activité dense et reconnue de publications dans le domaine du droit social.

Clermont-Ferrand, le 19/05/2016

Le Président de l'Université d'Auvergne – Clermont I

  
  
Professeur Alain ESCHALIER